

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le douze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

Etaient présents : Mmes Sylvie FEUILLADE, Nadine DURAND, Pascale GERVAIS BORDIER, Mireille TOURAILLES

MM. François GRANIER, Guillaume PIC, Geert SCHILTMANS, Yohan FELICIEN, Hugues ALORY
Monsieur Olivier PLANARD a donné procuration à Madame Nadine DURAND.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Mireille TOURAILLES, ayant été désignée, prend place au bureau.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Désaffectation de chemins ruraux
- Cession parcelle Commune de Montmirat/ Christian Feuillade
- Cession parcelle Commune de Montmirat/ Marie-Odile Nouzille Herzog
- Echange parcelle Nadine et Nicole Durand et Commune de Montmirat
- Echange parcelle Emilie et Olivier Planard et Commune de Montmirat
- Modification du PPRI
- Appartement de la Mairie
- Proposition de M. Zimmermann pour échange de terrain
- Validation du plan d'interdiction de stationnement
- Abribus provisoire
- Local matériel mairie
- Rénovation du chemin de la Condamine
- Subventions aux associations
- Questions diverses

I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

A l'unanimité (10 votants) le procès-verbal de la séance du 29 mars 2016 est adopté. Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu est affiché en mairie et diffusé aux conseillers par voie télématique ou postale.

II. Désaffectation de chemins ruraux (2016/0015) :

Par délibération en date du 16 novembre 2015, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des sections de chemins ruraux suivantes :

- portion du chemin rural entre les parcelles A623 et A702
 - portion du chemin rural entre les parcelles A507, A508 et A718
- en vue de leurs cessions ;

L'enquête publique s'est déroulée du 11 février 2016 au 25 février 2016 inclus.

Les observations formulées ne sont pas fondées dans la mesure où la désaffectation et la cession du chemin ne prive pas les requérants d'un libre accès à leurs propriétés et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien desdits chemins.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il vous est proposé :

- de désaffecter les sections de chemins ruraux suivantes :

* portion du chemin rural entre les parcelles A623 et A702 d'une contenance de 55m²

* portion du chemin rural entre les parcelles A507, A508 et A718 d'une contenance de 259m²

en vue de leurs cessions ;

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Présents : 09 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

III. Cession parcelle Commune de Montmirat/ Christian Feuillade (2016/0016) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 29 mars 2016 portant déclassement de voies communales.

Monsieur Christian Feuillade, propriétaire des parcelles B47-B51-B52-B53, a demandé à se rendre acquéreur de la voie traversant sa propriété.

Il propose de fixer le prix à 40 € étant donné que la parcelle conservera une servitude pour le passage sur la parcelle B50.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide de le céder à Monsieur Christian Feuillade pour la somme de 40 € du mètre carré soit $65 \text{ m}^2 \times 40 = 2\,600 \text{ €}$,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires.

Présents : 09 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

IV. Cession parcelle Commune de Montmirat/ Marie-Odile Nouzille Herzog (2016/0017) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 29 mars 2016 portant déclassement de voies communales.

Madame Marie-Odile NOUZILLE HERZOG, propriétaire des parcelles A628-A69-A622-A621, a demandé à se rendre acquéreur de la voie traversant sa propriété.

Il propose de fixer le prix à 40 € étant donné que la parcelle conservera une servitude pour le réseau des eaux usées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide de le céder à Madame Marie-Odile HERZOG pour la somme de 40 € du mètre carré soit $77 \text{ m}^2 \times 40 = 3\,080 \text{ €}$,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires.

Présents : 09 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

V. Echange parcelle Nadine et Nicole Durand et Commune de Montmirat (2016/0018) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 29 mars 2016 portant déclassement de voies communales.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le document de bornage dressé le 24/12/2015 par M. VACHER Philippe, géomètre expert à SOMMIERES pour un échange de terrain avec Nadine et Nicole Durand parcelles B34-B35.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'échanger les terrains suivant le document de bornage,
- d'autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires y compris la signature de l'acte notarié.

La commune prendra en charge les frais de notaire.

Présents : 9 Votants : 10 Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 02

VI. Echange parcelle Emilie et Olivier Planard et Commune de Montmirat (2016/019) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 29 mars 2016 portant déclassement de voies communales.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le document de bornage dressé le 29/09/2015 par M. VACHER Philippe, géomètre expert à SOMMIERES pour un échange de terrains avec Emilie et Olivier Planard parcelles C488-C489.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'échanger les terrains suivant le document de bornage,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- d'autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires y compris la signature de l'acte notarié.

La commune prendra en charge les frais de notaire.

Présents : 9 Votants : 10 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 01

VII. Modification du PPRI (2016/0020) :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la modification du PPRI Moyen Vidourle.

Il précise qu'il s'agit d'adapter à la marge le règlement écrit du PPRI sans remettre en cause les documents graphiques constituant le zonage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les modifications du règlement du PPRI Moyen Vidourle présenté.

Présents : 09 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

VII. Appartement de la Mairie :

Monsieur le Maire propose un projet de réhabilitation de l'appartement de la mairie avec déplacement du secrétariat de mairie. Une visite sur place sera organisée.

VIII. Proposition de M. Zimmermann pour échange de terrain :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'échange de terrain réalisé par Monsieur Zimmerman.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désapprouve ce projet.

IX. Validation du plan d'interdiction de stationnement :

Le plan d'interdiction de stationnement s'étendra :

- Rue principale
- Rue de l'ancien Four
- Rue de l'église
- Chemin des Cannes.

Le Maire prendra un arrêté en ce sens début juin.

X. Abribus provisoire :

Un arrêt de bus provisoire sera installé route de Cannes avec un poteau et une peinture au sol.

XI. Local matériel mairie :

La mairie ne dispose plus de local pour entreposer le matériel et le tracteur de la Mairie.

XII. Rénovation du chemin de la Condamine :

L'état du chemin de la Condamine nécessite une rénovation. Une étude pour l'aménagement sera réalisée pour tenir compte de l'évacuation des eaux.

XIII. Subventions aux associations (2016/0021) : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions présentées par la société de chasse et par le comité des fêtes de Montmirat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'allouer la somme de 300 € pour la société de chasse et la somme de 500 € pour le comité des fêtes ;
- D'effectuer les virements de crédits suivants sur le budget M14 :

Section dépenses de fonctionnement :

- Augmentation sur crédits alloués au compte 6574 → + 800,00 €

Section recettes de fonctionnement :

- Augmentation sur crédits alloués au compte 7411 → + 800,00 €.

Présents : 09 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

XIV. Questions diverses :

- Monsieur le Préfet du Gard a pris un arrêté pour interdire les « raves parties » dans le bois des Lens du 01 avril au 30 octobre en raison du risque incendie.
- Les barrières de l'abribus seront posées pendant les vacances.
- Monsieur le Maire recevra Madame Valls pour sa demande de licence de taxi.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.